

*B. L. J. a. Priou*

Du huit octobre mil huit cent trente un, à six heures  
du soir, à l'hôtel de la Mairie.

Acte de Mariage de Monsieur Balthazar Francoeur  
de Madec, propriétaire, Contrôleur des Contributions  
Directes, né en la Commune de Penbarc, Département  
de Finistère, le vingt sept Floral an onze six sept

De Madec,  
 Balthazar  
 François  
 Marie  
 de  
 Marie  
 Adélaïde  
 de Kerguelen

Marié nil huit (uit boies) el domicilié en celle de  
 quinze (avec son père, fils majeur et légitime de  
 Monsieur Louis Balthazar de Madec, propriétaire,  
 ancien officier d'infanterie, Chevalier de l'ordre royal  
 et Militaire de Saint Louis, et de Dame Sainte  
 Marie Jeanne le Coroller de la Ville de d'une part.  
 D'autre part, de Mademoiselle Marie Adélaïde de  
 Kerguelen, née en la Commune de Brie, Département  
 niob du finistère, le Sept Novembre nil huit cent  
 huit, et domicilié en celle de quinze (avec son père  
 et mère, fille majeure et légitime de Monsieur  
 Charles Jean Yves Marie, Comte de Kerguelen,  
 propriétaire, chef de bataillon, Chevalier de l'ordre  
 royal et Militaire de Saint Louis, et de Dame  
 Marie Anne Joseph du parc-foi maria, Comtesse  
 de Kerguelen. Les publications du présent Mariage  
 ont été faites en cette ville les Dimanches vingt deux  
 Septembre dernier et deux octobre courants, conformé-  
 ment à la loi et sans aucune opposition serve-  
 nue. Les Actes de Naissance des époux et celui de  
 Pierre de la mère du Contractant. Le tout en forme  
 a été déposé pour demeure aux archives du Registre;  
 desquels Actes ainsi que du Chapitre Six du titre  
 du code Civil, relatif au Mariage, il a été donné  
 lecture par nous officier public de l'état Civil,  
 Souffigné. Le père du Contractant et la mère de  
 la Contractante sont présents et consentent au  
 mariage, de leurs enfants. Lesdits époux présents  
 ayant déclaré prendre en mariage, l'un, Monsieur  
 Balthazar François Marie de Madec, Mademoiselle  
 Marie Adélaïde de Kerguelen; l'autre, Mademoiselle  
 Marie Adélaïde de Kerguelen, Monsieur Balthazar  
 François Marie de Madec. Nous, Maire de la ville  
 de quinze, officier public de l'état Civil, avons  
 prononcé, au nom de la loi, qu'ils étoient unis  
 en mariage. Le tout en présence de Messieurs  
 Nicolas Robert Comte Joubert de L'hiberdere, Directeur  
 du Contributions directes de Département du finistère  
 âgé de cinquante six ans, Bouaventure Augustin

150.

Marie Dauphinet, Auvener principal du Contrat  
 bourgeois indrocté, ou du pateruel du Contractant par  
 alliance, âgé de cinquante ans, Achille Louis  
 Joseph Marie de Kerléan, propriétaire, âgé de  
 soixante ans, un tiers premier domicilié à  
 quimpes, et Mathieu Louis Marie Marcein  
 de Carné, propriétaire, chef de bataillon en retraite  
 Chevalier de l'Ordre royal de Saint Louis et de la  
 Légion d'Honneur, âgé de soixante deux ans, domicilié  
 en la Commune de Plouis, Département du  
 Finistère. Lecteur fait de présent, les Contractants,  
 le père du Contractant, le père et mère de la Con-  
 tractante, les tuteurs et autres présents ont signé  
 avec nous.

Othilde de Keruel, de Kergrat, épouse de Lantier Du père-hocmaria, tuteur de Keruel Le C. de Keruel	Dauphin Dauphinet de Carné de Carné de Carné	Le Madae père de Carné de Carné
--	--	--